

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
05 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **CINQ DECEMBRE** à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire / J.C.AILLOT – C.MAFFRE – GAFLEURY – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – P.VERGER – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : G.CLEMENSON par F.PANZA / S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE S.TRIBOLET par T.VERMEILLE / T.FLEGON par P.BELMONTET

Excusée non représentée : E.CRETIN-RAFFET / A.PERIN

Secrétaire de séance : Michel CHRETIEN

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 10.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE à l'unanimité**, M. Michel CHRETIEN en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2019.
- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
 - * Décision n° 2019–D–015 du 09 Octobre 2019 – Annulation et remplacement de la décision n° 2019-D-014 du 04 Septembre 2019 portant sur la souscription d'un contrat de contrôle technique Version 2 avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS d'ENTRAIGUES pour un montant de 8 580 € TTC. Le montant du marché initial reste identique. Seules les conditions particulières de tarification sont précisées : le délai de travaux étant de 9 mois, le montant de la prestation est donc pour 9 mois, de 4 500 € HT (5 400 € TTC).
 - * Décision n° 2019–D–016 du 09 Octobre 2019 concernant la régie d'avances et de recettes pour l'accueil de loisirs sans hébergement. Les modifications apportées portent sur :
 - l'objet de la régie qui est instituée pour l'encaissement des inscriptions des services municipaux extrascolaires des petites vacances et des grandes vacances scolaires ;
 - les horaires et lieu d'accueil de la régie qui sont fixés au mercredi de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 15 au bureau de la direction de la structure.
 - la détention d'un fonds de caisse à hauteur de 150 €, le montant maximum de l'avance consentie au régisseur fixé à 500 € et le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver, fixé à 10 000 €.
 - * Décision n° 2019–D–017 du 14 Octobre 2019 portant souscription d'un marché d'exploitation maintenance des équipements climatiques de bâtiments communaux avec l'entreprise SOMEGEC d'AVIGNON pour un montant de 12 222 € TTC / an.
 - * Décision n° 2019–D–018 du 14 Octobre 2019 portant suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des copies de documents administratifs d'urbanisme.
 - * Décision n° 2019–D–019 du 14 Octobre 2019 portant suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des tarifs des prestations journalières du terrain de camping communal.
 - * Décision n° 2019–D–020 du 22 Octobre 2019 portant souscription d'un marché de procédure adaptée pour l'extension du cimetière avec l'entreprise BAS MONTEL de SORGUES pour un montant de 317 886.96 € TTC.
 - * Décision n° 2019–D–021 du 24 Octobre 2019 portant signature d'un contrat de location d'une durée de 3 ans à compter du 15 Novembre 2019, pour un logement situé dans la résidence des bourgades sur la base d'un loyer mensuel de 353.76 €.

- **PREND ACTE** de la communication par Monsieur le Maire du rapport annuel d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.
- **AUTORISE par 19 voix pour, 6 abstentions (T.VERMEILLE / MC.FOLIO / L.BUFFA / S.TRIBOLET / P.BELMONTET / T.FLEGON)** la cession du bail emphytéotique dont la Société LOGIREM est bénéficiaire, au profit de la Maison de retraite intercommunale Courthézon-Jonquières.
- **APPROUVE à l'unanimité**, la modification du tableau des effectifs communaux.
- **DECIDE par 23 voix pour, 2 abstentions (P.BELMONTET / T.FLEGON)** de verser une bourse de stage à une étudiante.

M. Jean-Claude ALLOT quitte la séance et donne pouvoir à Mme Annie DEL BASSO.

- **APPROUVE à l'unanimité**, la convention à conclure avec la SASU EVE CREATIONS portant sur l'organisation du festival « les égarés 2020 ».
- **APPROUVE par 20 voix pour, 1 contre (A.SCIACQUA-LERIDON) et 4 abstentions (T.VERMEILLE / MC.FOLIO / L.BUFFA / S.TRIBOLET)** la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la Commune.
- **DECIDE à l'unanimité**, que la salle polyvalente sera désormais appelée **ESPACE Pierre PETIT**.
- **ADOpte à l'unanimité**, le nouveau règlement intérieur du centre multi-accueil « la farandole », applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **APPROUVE à l'unanimité**, le contrat régional d'équilibre territorial à conclure avec le Conseil Régional PACA portant sur une demande de subvention à hauteur de 527 000 €.
- **APPROUVE à l'unanimité**, la décision modificative n°2 du budget principal 2019.
- **DECIDE à l'unanimité**, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'école de Musique (2 000 € vu l'augmentation du nombre d'inscriptions à la rentrée 2019), le sporting-club jonquérois (10 500 € pour permettre la participation du club au championnat régional dans de meilleures conditions financières) et Jonquières volley-ball, association créée en Mai 2019 (10 000 € afin de financer les frais d'inscription auprès des différentes instances sportives et permettre l'acquisition du minibus à la MJC).
- **APPROUVE à l'unanimité**, le procès-verbal de mise à disposition de l'actif des budgets Eau et Assainissement dans le cadre du transfert de compétences à la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.
- **FIXE à l'unanimité**, le montant de l'indemnité à verser au Trésorier Principal d'Orange, Receveur Municipal, au titre de l'année 2019.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport 2018 de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, sur le prix et la qualité du service de collecte et de valorisation des déchets.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport 2018 du SPANC sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
- **APPROUVE à l'unanimité**, le contrat départemental de solidarité territoriale des années 2017-2019.
- **ENTEND** diverses communications sur le fonctionnement des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Fait à JONQUIERES le 06 décembre 2019,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



Le Secrétaire de Séance,
Michel CHRETIEN